



*Monsieur le Maire
vous présente ses vœux*

L'équipe municipale et les agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Je souhaite que 2022 soit pour vous une année heureuse et de plein épanouissement, ainsi que pour vos proches.

Nous avons œuvré en cette année 2021, afin que tous les moyens soient engagés pour répondre au mieux aux sollicitations de nos concitoyens, soyez assurés que nous ferons de même en 2022.

Nous vous souhaitons nos vœux les plus sincères ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

*Le Maire,
Stéphane Taillasson*



N° 3 Route de Saint-Jacques-de-Compostelle - 17100 LE DOUHET

Tél: 05.46.97.77.74 - E.mail: accueil@ledouhet.fr - Page Facebook: Mairie de Le Douhet

Horaires d'ouverture: Lundi - Mercredi - Vendredi : 09h à 12h et de 14h à 18h
Mardi - Jeudi: 14h à 18h

Secrétariat de Mairie : Fermeture de la mairie

Nous vous informons que le secrétariat de la mairie sera fermé du:

Mercredi 22 décembre 2021 à partir de 11 heures au vendredi 31 décembre 2021 inclus

Merci pour votre compréhension

Covid-19 : Centre de vaccination de Saintes

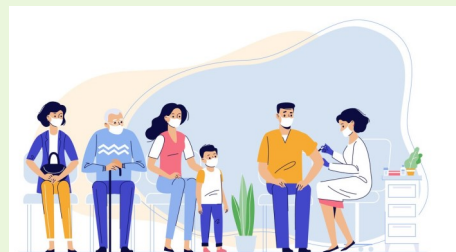
Depuis le lundi 29 novembre 2021, le centre de vaccination Saintais a ouvert ses portes à l'Oasis Fleurie, 8 rue du docteur Laennec.

Les horaires de vaccination sont du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures sauf les vendredis 24 et 31 décembre 2021.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur Doctolib ou par téléphone au 07.87.20.84.63 (horaires d'appel : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures).

Centre de vaccination mobile

Nous vous informons qu'un centre de vaccination sera déployé ce **dimanche 12 décembre 2021 à Burie au Mil'Clubs et Dojo de 09 heures 30 à 16 heures 30, sans rendez-vous.**



Elections 2022 : Présidentielle et des Législatives

L'élection Présidentielle 2022

L'élection Présidentielle aura lieu les dimanches 10 avril et 24 avril 2022.



Les élections Législatives 2022

Les élections Législatives ont pour but de désigner les députés de la onzième législature de la Cinquième République.

Un député est un élu qui siège à la chambre basse du Parlement, actuellement l'Assemblée Nationale et anciennement l'Assemblée Législative et la Chambre des députés.

Actuellement, ce sont 577 députés en France et le représentant de notre circonscription est Monsieur Jean-Philippe ARDOUIN.

Ces élections feront suite à l'élection Présidentielle d'avril 2022. Elles auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur les listes électorales se font aux heures et jours d'ouverture du secrétariat de la mairie. Merci de vous munir :

- D'un justificatif de domicile
- D'une copie de votre pièce d'identité (carte d'identité ou passeport à jour)

Vous pouvez également vous inscrire en ligne via un compte FranceConnect.



Ma procuration en ligne

Une nouvelle téléprocédure intitulée « Maprocuration » a été ouverte par le Ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront pour l'élection Présidentielle et les élections législatives de 2022. Ce dispositif constitue une réelle modernisation de la procédure d'établissement des procurations.

Cette procédure partiellement dématérialisée est complémentaire à la procédure papier d'établissement des procurations de vote.

Pour ce faire, il vous suffit de faire la demande sur www.maprocuration.gouv.fr et d'effectuer votre demande.

Vous recevrez un courriel avec une référence de dossier à 6 caractères qu'il faudra communiquer à n'importe quel commissariat de police ou brigade de gendarmerie.

Cette étape est indispensable pour que votre procuration soit validée.

Le recensement militaire obligatoire

Les jeunes Français de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser auprès de la Mairie de leur lieu de domicile.

Ce recensement permet au Bureau du Service National de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de défense et citoyenneté (JDC), il permet en outre l'inscription sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour ce faire, munissez-vous des documents suivants :

- D'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport à jour)
- Du livret de famille à jour.

L'attestation de recensement vous sera délivrée après signature du représentant de la collectivité. Elle vous sera demandée pour toute inscription aux examens (baccalauréat, CAP, BEP, permis de conduire ...)



Urbanisme :

La dématérialisation arrive à partir du 1^{er} janvier 2022

A partir du 1^{er} janvier 2022, vous pourrez déposer votre demande d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, déclaration d'intention d'aliéner, certificat d'urbanisme, etc.) en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Attention, il existe des exceptions, le code des relations entre le public et l'administration les énumère :

- Autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public (accessibilité et sécurité incendie)
- Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique
- Autorisation de dérogation aux règles d'accessibilité des établissements recevant du public

- Demande de dérogation aux règles d'accessibilité applicables aux bâtiments d'habitation collectifs lorsqu'ils font l'objet de travaux et aux bâtiments existants où sont créés des logements par changement de destination
- Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée couplée à une demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public Code de la construction et de l'habitation
- Autorisation de travaux sur un immeuble de grande hauteur (accessibilité et sécurité)

Les démarches se feront en ligne via le guichet numérique accessible au lien suivant :

<https://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique>

Vos conseillers :

Un conseiller numérique à votre disposition dans votre commune

La Communauté d'Agglomération de Saintes, en partenariat avec les communes, a recruté deux conseillers numériques afin de vous accompagner dans l'utilisation des outils numériques.

Ces conseillers tiennent des permanences gratuites dans votre commune.

Qu'est-ce qu'un Conseiller Numérique ?

Un Conseiller Numérique a pour mission d'accompagner les habitants du territoire dans leur appropriation des usages numériques quotidiens notamment :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette ...)
- Naviguer sur Internet
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique.

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la

réalisation de démarches administratives en ligne.

Le Conseiller Numérique est sur notre commune les 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois.

Il organise et anime des ateliers individuels sur rendez-vous ou des ateliers collectifs de formation au numérique.

Les permanences sont gratuites et sur simple inscription.

N'hésitez pas à vous inscrire auprès de Monsieur JOBLET !

Vous pouvez vous rendre dans votre mairie ou toutes autres de votre choix en fonction de vos disponibilités.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre conseillers numériques :

Monsieur Jim JOBLET

06.37.13.16.73

Votre conseiller mutualia est toujours là !

Votre conseiller Mutualia se tient à votre disposition lors de permanences, **le deuxième jeudi de chaque mois de 14 heures à 16 heures, à la mairie !**

Vous pouvez également contacter Monsieur YACOB,

conseiller Mutualia, pour prendre rendez-vous à domicile ou au bureau à Saintes au **06.23.42.46.58**.

Salles municipales :

Le plan de financement des travaux de la salle municipale « Paul Cartier »

Le montant total des travaux est de 254 702.66 € HT.

Ils sont financés par France Relance* à hauteur de 95 574.00 € HT ainsi que par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour un montant de 72 000 €.

La somme restante (87 128.66 € HT) est donc à la charge de la commune.



DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux lots 1 à 10	215 989.44 €	Subvention de France Relance (DSIL EXCEPTIONNELLES)	95 574.00 €
Prestations intellectuelles	22 945.00 €	Subvention du CONSEIL DEPARTEMENTAL (plafond)	72 000.00 €
Partie non subventionnable	15 768.22 €		
		AUTOFINANCEMENT	87 128.66 €
TOTAL	254 702.66 €	TOTAL	254 702.66 €



*Qu'est-ce qu'est France Relance ?

Pour faire face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites de soutien aux entreprises, qui continuent aujourd'hui d'être mobilisables.

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé sur le territoire français au-

tour de trois volets principaux :

- L'écologie
- La compétitivité
- La cohésion.

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle municipale « Paul Cartier » ont pu bénéficier du plan de relance exceptionnel.

L'avancement des travaux de la salle « Paul Cartier »

Les finitions intérieures avancent. Le carrelage est terminé, la faïence de la cuisine est en cours. Du côté de la plomberie et de l'électricité, les travaux vont suivre.

Pour les finitions extérieures, la VRD (Voirie et Réseaux Divers) ainsi que le GO (Gros Œuvre), selon la météo, ils devraient se terminer avant les fêtes.

Par soucis financier, l'aménagement de la place PMR (Personne à Mobilité Réduite) ainsi que celui de la terrasse côté sud seront réalisés par nos agents techniques.



La salle



L'entrée



La cuisine

Associations :

Association Familiale de Défense

L'Association Familiale de Défense conseille et aide à la résolution de conflits concernant l'administration, la consommation, le voisinage, etc.

Des permanences sont mises en place :

- Le mardi de 14 heures 15 à 16 heures 45
- Le jeudi de 9 heures 30 à 12 heures 30

Les dossier ne pourront être traités que les jours de permanence lors d'une consultation ou sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous aux heures de permanence :

05.46.73.51.36 ou 06.45.04.50.87

Par mail : afsaintonge17@orange.fr

**13 rue du Moulin de Paban - ZA des Charriers -
17100 SAINTES**

Conseil Départemental :

L'accueil familial pour personnes âgées ou d'un adulte handicapé

L'accueil familial consiste pour un particulier ou un couple, à accueillir à son domicile et à titre onéreux, une ou plusieurs personnes âgées ou handicapées.

Il assure divers services dont l'hébergement et l'entretien, dans la limite de trois personnes.

Si vous êtes intéressé par ce métier solidaire à domicile ou si vous cherchez une place disponible en famille d'accueil, contactez les services du Département au:



05.46.31.73.36 ou 05.46.31.73.32

da-esms@charente-maritime.fr

Plus d'information sur le site www.charente-maritime.fr

Eclairage public :

Demande de dépannage

Si vous constatez un dysfonctionnement au niveau des éclairages publics, merci d'en avvertir le secrétariat de la mairie en indiquant précisément la nature de la panne ainsi que le numéro du candélabre. **Sans ce dernier, les demandes de dépannage ne pourront plus se faire.**

Les numéros sont facilement reconnaissables. Les étiquettes sont de couleur noire avec des lettres et des chiffres inscrits en blanc.



Attention :

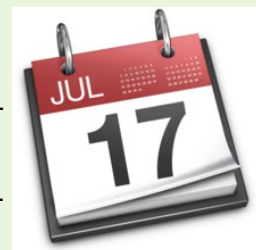
Vente de calendrier ou autres, Soyez vigilants

En cette période de fêtes, des vendeurs de calendriers (pompiers, facteurs, associations sportives, etc.) sont susceptibles de sonner à votre porte.

Ils ont besoin de votre soutien mais il est nécessaire de rester vigilant.

N'hésitez pas à vous faire présenter une carte professionnelle ou une attestation d'appartenance à l'organisme annoncé.

En cas de doute, ne laissez pas entrer la ou les personne(s) dans votre domicile et n'hésitez pas à contacter les services de la gendarmerie (17).



Environnement :

La nature n'est pas une poubelle

Il est fort regrettable de constater sur la commune un non respect de la nature. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de jeter des déchets dans la rue.

Cela entraîne de l'inconfort pour les riverains.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire: Le montant de l'amende est de 135 €.

Le calendrier des ordures ménagères de l'année 2022 (pages suivantes)

Vous pouvez retrouver le calendrier des ordures ménagères de l'année 2022 sur les site internet de la Communauté d'Agglomération de Saintes à l'adresse suivante:

<https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/dechets/>

De plus, il sera distribué dans votre boîte aux lettres dans les jours qui arrivent.



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
SAM 01	MAR 01	MAR 01	VEN 01	DIM 01	MER 01
DIM 02	MER 02	MER 02	SAM 02	LUN 02	JEU 02
LUN 03	JEU 03	JEU 03	DIM 03	MAR 03	VEN 03
MAR 04	VEN 04	VEN 04	LUN 04	MER 04	SAM 04
MER 05	SAM 05	SAM 05	MAR 05	JEU 05	DIM 05
JEU 06	DIM 06	DIM 06	MER 06	VEN 06	LUN 06
VEN 07	LUN 07	LUN 07	JEU 07	SAM 07	MAR 07
SAM 08	MAR 08	MAR 08	VEN 08	DIM 08	MER 08
DIM 09	MER 09	MER 09	SAM 09	LUN 09	JEU 09
LUN 10	JEU 10	JEU 10	DIM 10	MAR 10	VEN 10
MAR 11	VEN 11	VEN 11	LUN 11	MER 11	SAM 11
MER 12	SAM 12	SAM 12	MAR 12	JEU 12	DIM 12
JEU 13	DIM 13	DIM 13	MER 13	VEN 13	LUN 13
VEN 14	LUN 14	LUN 14	JEU 14	SAM 14	MAR 14
SAM 15	MAR 15	MAR 15	VEN 15	DIM 15	MER 15
DIM 16	MER 16	MER 16	SAM 16	LUN 16	JEU 16
LUN 17	JEU 17	JEU 17	DIM 17	MAR 17	VEN 17
MAR 18	VEN 18	VEN 18	LUN 18	MER 18	SAM 18
MER 19	SAM 19	SAM 19	MAR 19	JEU 19	DIM 19
JEU 20	DIM 20	DIM 20	MER 20	VEN 20	LUN 20
VEN 21	LUN 21	LUN 21	JEU 21	SAM 21	MAR 21
SAM 22	MAR 22	MAR 22	VEN 22	DIM 22	MER 22
DIM 23	MER 23	MER 23	SAM 23	LUN 23	JEU 23
LUN 24	JEU 24	JEU 24	DIM 24	MAR 24	VEN 24
MAR 25	VEN 25	VEN 25	LUN 25	MER 25	SAM 25
MER 26	SAM 26	SAM 26	MAR 26	JEU 26	DIM 26
JEU 27	DIM 27	DIM 27	MER 27	VEN 27	LUN 27
VEN 28	LUN 28	LUN 28	JEU 28	SAM 28	MAR 28
SAM 29	MAR 29	MAR 29	VEN 29	DIM 29	MER 29
DIM 30	MER 30	MER 30	SAM 30	LUN 30	JEU 30
LUN 31	JEU 31	JEU 31	VEN 31	MAR 31	

JOURS EN JAUNE

Collecte emballages (sac/bac jaune)

JOURS EN BLEU

Collecte ordures ménagères (sac/bac noir)



Sortir vos bacs/sacs
la veille du jour
de ramassage
après 19h.

Placer votre bac
avec la poignée
côté route si vous
souhaitez qu'il soit
collecté.

JE DÉPOSE DANS LE BAC OU SAC JAUNE



Sacs et sachets,
films et emballages
métalliques...



Bouteilles et flacons
plastiques, barquettes,
boîtes en plastique rigides,
briques alimentaires...



À jeter ?
À trier ?



POUR TOUT SAVOIR, TÉLÉCHARGEZ
L'APPLI GUIDE DU TRI





JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
VEN 01	LUN 01	JEU 01	SAM 01	MAR 01	JEU 01
SAM 02	MAR 02	VEN 02	DIM 02	MER 02	VEN 02
DIM 03	MER 03	SAM 03	LUN 03	JEU 03	SAM 03
LUN 04	JEU 04	DIM 04	MAR 04	VEN 04	DIM 04
MAR 05	VEN 05	LUN 05	MER 05	SAM 05	LUN 05
MER 06	SAM 06	MAR 06	JEU 06	DIM 06	MAR 06
JEU 07	DIM 07	MER 07	VEN 07	LUN 07	MER 07
VEN 08	LUN 08	JEU 08	SAM 08	MAR 08	JEU 08
SAM 09	MAR 09	VEN 09	DIM 09	MER 09	VEN 09
DIM 10	MER 10	SAM 10	LUN 10	JEU 10	SAM 10
LUN 11	JEU 11	DIM 11	MAR 11	VEN 11	DIM 11
MAR 12	VEN 12	LUN 12	MER 12	SAM 12	LUN 12
MER 13	SAM 13	MAR 13	JEU 13	DIM 13	MAR 13
JEU 14	DIM 14	MER 14	VEN 14	LUN 14	MER 14
VEN 15	LUN 15	JEU 15	SAM 15	MAR 15	JEU 15
SAM 16	MAR 16	VEN 16	DIM 16	MER 16	VEN 16
DIM 17	MER 17	SAM 17	LUN 17	JEU 17	SAM 17
LUN 18	JEU 18	DIM 18	MAR 18	VEN 18	DIM 18
MAR 19	VEN 19	LUN 19	MER 19	SAM 19	LUN 19
MER 20	SAM 20	MAR 20	JEU 20	DIM 20	MAR 20
JEU 21	DIM 21	MER 21	VEN 21	LUN 21	MER 21
VEN 22	LUN 22	JEU 22	SAM 22	MAR 22	JEU 22
SAM 23	MAR 23	VEN 23	DIM 23	MER 23	VEN 23
DIM 24	MER 24	SAM 24	LUN 24	JEU 24	SAM 24
LUN 25	JEU 25	DIM 25	MAR 25	VEN 25	DIM 25
MAR 26	VEN 26	LUN 26	MER 26	SAM 26	LUN 26
MER 27	SAM 27	MAR 27	JEU 27	DIM 27	MAR 27
JEU 28	DIM 28	MER 28	VEN 28	LUN 28	MER 28
VEN 29	LUN 29	JEU 29	SAM 29	MAR 29	JEU 29
SAM 30	MAR 30	VEN 30	DIM 30	MER 30	VEN 30
DIM 31	MER 31		LUN 31		SAM 31

JOURS EN JAUNE Collecte emballages (sac/bac jaune)

JOURS EN BLEU Collecte ordures ménagères (sac/bac noir)



Sortir vos bacs/sacs la veille du jour de ramassage après 19h.

Placer votre bac avec la poignée côté route si vous souhaitez qu'il soit collecté.

JE DÉPOSE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



Verres recyclables
pots, bocaux,
bouteilles en verre...

! Vaisselle, ampoules, miroirs... doivent être déposés en déchetterie

Papier et emballages
prospectus, journaux,
magazines, enveloppes,
emballages...



! Les cartons bruns doivent être déposés en déchetterie

5 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION

À SAINTES :
- RUE DE TAILLEBOURG
- 9 IMPASSE DU CHAMP DE TIR

À CHANIERES :
- 69 CHEMIN DES PRISES

À CORME-ROYAL :
- RUE DU FIEF DU MOULIN

À BURIE :
- 8 RUE DES ARTISANS

Déchets acceptés, horaires d'ouverture,
modalités d'accès...

sur www.agglo-saintes.fr >
L'Agglo au quotidien > Déchets

Pour tout renseignement :
info@agglo-saintes.fr / 05 46 98 07 19
(du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h)

Inscription des professionnels de la commune



Afin de pouvoir apparaître dans le livret des professionnels de notre commune ainsi que sur nos futurs supports, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce formulaire.

Nom de la structure:

Nom/Prénom du responsable :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Ville:

Email:

Horaires d'ouverture:

.....

.....

Nature de l'activité:

.....

.....

.....

Site web:

Facebook:

Instagram :

Twitter :

Merci de nous fournir votre logo.

La commune de Le Douhet ne se tient pas responsable de l'exactitude des informations publiées, en cas d'erreur ou demande d'ajout, n'hésitez pas à nous contacter par mail sur compta@ledouhet.fr afin que l'on puisse corriger ou rajouter vos coordonnées.

J'accepte d'apparaître sur les différents supports de communication.

Signature